La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 17 DECEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MERCREDI 17 DECEMBRE 2025, À 16 H 15, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☐	☒
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☒	☐
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☐	☒
Madame Josée Latour	Trésorière	☐	☒
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Ariane Lévesque.

25-12-273 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

25-12-274 2. Approbation des comptes payés et à payer au 15 décembre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques nos 42694 à 42709, pour un montant de 321 946,36 $
- Les comptes à payer, chèques nos 42710 à 42783, pour un montant de 196 432,10 $
- Pour un total de 518 378,46 $

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

_____
Josée Latour, trésorière

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

25-12-275

3. Adoption du Règlement 25-972 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2026

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 25-972 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

CONSIDÉRANT que le maire a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée à la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 25-972 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2026, soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante. La publication du règlement sera faite sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Madame la mairesse répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-12-276

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 16 h 38.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

/at

****